

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPERATIONS  
REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-177 ET  
SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE  
(Article L.225-184 du Code de commerce)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225- 186-1 dudit code concernant les options de souscription et d'achat d'actions, à savoir :

**1. Etat au 31 décembre 2016 des options d'achat et de souscription d'actions attribuées**

Néant

**2. Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016**

Néant.

**3. Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2016**

Néant.

**4. Options consenties durant l'exercice 2016 aux dix salariés de la Société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé**

Néant.

**5. Options exercées durant l'exercice par les salariés de la Société dont le nombre d'actions souscrites est le plus élevé**

Néant.

Le Conseil d'Administration